CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2006

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité - E2.A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2006 • Code sujet : **DI** • Durée : **1h20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Intervention en équipe (3 questions) **Page 3**

2. Rédaction d'une main courante (1 question) **Page 5**

3. Interrogation orale : moyens et cadre légal (1 question) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2006/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2006 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Intervention en équipe

La grille évalue une intervention pratique d'opérateur sur une installation de télésécurité, à partir d'alarmes reçues et des consignes associées. Elle porte sur la gestion de l'événement et des rondiers, les comptes rendus et le savoir-être professionnel.

L'opérateur face à l'événement

Question 1. Identifier les alarmes reçues et leur localisation, appliquer les consignes du client, effectuer le contre-appel à la personne désignée au contrat, conduire la levée de doute adaptée, puis appeler si nécessaire les services publics de sécurité ou les techniciens de maintenance.

1. Identifier chaque alarme et vérifier le site, le client, la localisation et le type de détecteur.
2. Appliquer les consignes du client et contre-appeler la personne désignée au contrat, avec ou sans code selon la procédure.
3. Effectuer une levée de doute adaptée : intervention d'un rondier, vérification vidéo ou écoute par micro.
4. En fonction des éléments recueillis et des consignes, appeler les services publics de sécurité ou les techniciens de maintenance. Transmettre des faits précis et tracer les actions réalisées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier l'alarme, appliquer les consignes, lever le doute, alerter si nécessaire et consigner les actions.

Gestion des rondiers

Question 2. Appeler le rondier le mieux prépositionné en lui exposant le problème, lui confier une mission conforme aux attentes du client, suivre son intervention et réagir à un silence anormal. Donner des consignes claires et précises qui respectent le cadre légal.

Contacter le rondier le mieux prépositionné et lui exposer l'alarme, le lieu et les éléments connus. Lui confier une mission conforme aux attentes du client et vérifier qu'il en a compris les consignes. Suivre sa position et le déroulement de l'intervention. Face à un silence anormal, tenter de le joindre et appliquer la procédure prévue, en alertant les secours si la situation le justifie. Lui demander d'observer et de rendre compte, sans s'exposer ni dépasser ses prérogatives légales.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mission conforme au contrat, suivi de l'intervention et réaction au silence anormal, dans le respect du cadre légal.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Compte rendu et savoir-être

Question 3-4. Rendre compte au responsable de la station ainsi qu'au client ou à la personne désignée au contrat. Faire preuve de maîtrise de soi, employer un langage professionnel, communiquer avec précision et concision et connaître les procédures à mettre en œuvre.

Rendre compte au responsable de la station et au client ou à la personne désignée au contrat, conformément aux consignes. Communiquer dans l'ordre chronologique les faits utiles et les suites données.

- Rester maître de soi et employer un vocabulaire professionnel.
- Être précis, clair et concis, sans présenter une information non vérifiée comme un fait.
- Respecter les procédures applicables et la confidentialité des informations.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comptes rendus adaptés aux interlocuteurs, chronologiques et clairs ; attitude calme et professionnelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction d’une main courante

Le candidat rédige un compte rendu écrit des événements liés à l’intervention. La grille évalue la chronologie, ainsi que la précision, la concision et la clarté du texte.

Compte rendu écrit

Question 5. Rédiger une main courante qui respecte la chronologie des événements et présente un compte rendu précis, concis et clair.

Rédiger les faits dans l’ordre, en indiquant l’heure de chaque étape. Identifier les personnes contactées et consigner les constats vérifiés, sans supposition. Adapter le compte rendu aux événements réellement survenus.

1. Réception de l’alarme : site, client, zone et détecteur.
2. Consignes appliquées et contre-appel : interlocuteur et résultat.
3. Levée de doute : moyen utilisé et constat.
4. Rondier : heure d’envoi, mission, suivi et résultat.
5. Appel éventuel aux secours ou au technicien, puis comptes rendus transmis.
6. Clôture : heure et état final de l’installation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> [Heure] Alarme reçue : [site, zone, détecteur]. [Heure] Contre-appel et levée de doute : [résultat]. [Heure] Rondier envoyé : [mission et constat]. [Appels et comptes rendus]. Clôture à [heure] : [état de l’installation].

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale : moyens et cadre légal

L'interrogation porte sur les moyens techniques de la chaîne de télésécurité, les règles APSAD citées et les conditions légales de l'intervention. Le candidat doit également proposer des solutions pour prévenir les incidents traités pendant l'épreuve pratique.

Connaissance des moyens et du cadre légal

Question 6. Présenter la chaîne de télésécurité et les matériels qui la composent, aborder les règles APSAD R31, R41, R50 et R55, maîtriser les conditions légales mentionnées dans la grille et proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents gérés pendant l'épreuve pratique.

La chaîne comprend les détecteurs, la centrale qui traite les alarmes, le transmetteur et ses voies de communication, puis le centre de télésurveillance. L'opérateur identifie l'alarme, applique les consignes, réalise la levée de doute, engage les moyens adaptés et rend compte. Le rondier, les secours et la maintenance interviennent selon la situation.

Les règles APSAD R31, R41, R50 et R55 sont à connaître et à appliquer selon leur champ et leur édition : exigences de conception, de fonctionnement, de vérification ou d'exploitation concernées. La conformité et la traçabilité doivent être vérifiées.

Sur le plan légal :

- La légitime défense répond à une attaque injustifiée, actuelle, et impose une riposte nécessaire et proportionnée.
- En flagrant délit, l'appréhension par un particulier est limitée aux conditions prévues par la loi, avec remise sans délai à un officier de police judiciaire.
- L'assistance à une personne en péril s'effectue sans risque pour soi ni pour autrui, avec alerte des secours.

Pour prévenir les incidents : tester les transmissions, tenir à jour contacts et consignes, contrôler les équipements, tracer les échanges et fixer au rondier des points de situation ainsi qu'une procédure d'escalade.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une chaîne contrôlée et traçable, des procédures APSAD appliquées, une intervention proportionnée au cadre légal et des moyens préventifs vérifiés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

Bilan de l'épreuve : Le BP Agent technique de prévention et de sécurité, épreuve E2.A, session 2006, repère DI, dure 1h20 et porte le coefficient 2. L'épreuve concerne l'intervention sur une installation en télésécurité. Elle évalue la gestion des alarmes et des rondiers, la rédaction d'une main courante, les connaissances techniques, les règles APSAD et la maîtrise du cadre légal.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La levée de doute peut s'appuyer sur un rondier, la vidéo ou un dispositif micro, selon le cas.
- Le choix du rondier et le suivi de sa mission doivent répondre aux attentes du client.
- Les règles APSAD mentionnées dans la grille sont R31, R41, R50 et R55.
- La main courante doit respecter la chronologie et être précise, concise et claire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Identifier l'alarme, le site, le client et le type de détecteur avant d'appliquer les consignes.
- Choisir un rondier bien positionné, préciser sa mission et suivre son intervention.
- Transmettre des consignes claires et agir dans le respect du cadre légal.
- Rédiger un compte rendu chronologique et informer les destinataires prévus.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la rédaction de la main courante ?

Reconstituez les événements dans leur ordre chronologique, puis consignez les faits utiles avec précision et concision. Relisez le compte rendu pour en vérifier la clarté, deux qualités explicitement évaluées avec le respect de la chronologie.

Q : Quelles connaissances faut-il préparer pour l'interrogation orale ?

Préparez la composition de la chaîne de télésécurité et les matériels associés, les règles APSAD R31, R41, R50 et R55, ainsi que les conditions légales citées : légitime défense, flagrant délit, droit d'appréhension et obligation d'assistance.

Q : Comment les points sont-ils répartis, et la grille présente-t-elle une incohérence ?

Les rubriques annoncent 22 points en pratique, 8 à l'écrit et 10 à l'oral, soit 40 points. Toutefois, la ligne TOTAL 3 de la page 3 indique 18, ce qui contredit le barème oral et le total général imprimés.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement soigner ?

La grille valorise l'identification des alarmes, la conduite de l'intervention et le suivi du rondier dans le respect du cadre légal. Elle évalue aussi la qualité de la main courante, les connaissances techniques et juridiques, ainsi que la pertinence des solutions proposées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2006/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2006 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.